



FORMULAIRE DE LÉGITIMATION

Gestion et attribution des comptes au portail «votreAVSVaud»¹

En votre qualité de partenaire², vous devez d'abord désigner un administrateur³
ou/et agissant par représentation et nous joindre le présent document
via le formulaire d'inscription sur notre site internet

Partenaire (Données de l'affilié)

Raison sociale (si personne morale) :

Raison individuelle (nom, prénom) :

N° d'affilié* :

IDE : CHE-

* Où trouver mon n° d'affilié : www.caisseavsvaud.ch/monNIP

Tiers agissant par représentation (par ex. : fiduciaire)

Procuration à joindre lors de l'inscription !

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Administrateur des droits d'accès (Identification et coordonnées) Partie obligatoire pour les personnes morales

Nom :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

N° AVS : 756.

N° mobile :

Email :

Déclaration

Par sa signature, la personne ci-dessous :

- atteste être légitimée à engager l'affilié / atteste le «tiers agissant par représentation» à engager l'affilié
- confirme que l'administrateur / le «tiers agissant par représentation» a bien lu les conditions générales d'utilisation (disponibles sous www.caisseavsvaud.ch/votreAVSVaud-CGU) ou grâce au code QR ci-contre, et y adhère sans réserve
- s'engage à nous informer spontanément de tout changement de situation pouvant influer sur le droit d'accès au compte de l'entreprise



Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature de l'affilié
ou de son représentant :

Lieu et date :

¹ Par **portail**, on entend l'espace sécurisé accessible via la page web dédiée du site internet de la CCVD et permettant l'utilisation des services en ligne.

² Par **partenaire**, on entend la personne, physique ou morale, ayant demandé l'inscription au portail ; il peut s'agir de l'affilié ou d'un tiers agissant par représentation (avec procuration).

³ Par **administrateur**, on entend la personne physique désignée par le partenaire pour gérer l'attribution de comptes et moyens d'accès, à un ou plusieurs utilisateurs du portail.

Les partenaires personnes physiques restent de facto administrateurs, même s'ils décident de déléguer la gestion à un tiers agissant par représentation.

Par **utilisateur**, on entend la personne physique autorisée par l'administrateur à accéder au portail et à utiliser les services proposés. L'administrateur peut être utilisateur.